

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 25, 26, 27 et 28 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 21 subventions pour un montant total de 519 500 euros aux associations :

Emmaüs Alternatives (Paris Centre), la Ressourcerie du 10^e (10^e), la Textilerie (10^e et 19^e), la Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), la Ressourcerie Créative (14^e), les Secondes Mains (14^e), la Table des Matières (14^{ème}), Etudes et Chantiers Ile-de-France (14^e et 18^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 collectes (17^{ème}), 3S : Séjour Sportif Solidaire (17^{ème}), La Bricollette (18^e), Du Bleu dans les Yeux (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e), Extramuros l'association (20^e) et la Fédération Envie (20^e) ;

et de lui autoriser à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022 avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Ma Ressourcerie (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Bricollette (18^e), Du bleu dans les yeux (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e);

et de lui autoriser à signer des conventions avec les associations la Ressourcerie du 10^e (10^e), Coup de Pousses (12^e), Etudes et Chantiers Ile-de-France (14^e et 18^e), Les Secondes Mains (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), Extramuros l'association (20^e) et la Fédération Envie (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil de la Mairie Paris Centre, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Ma Ressourcerie (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Bricollette (18^e), Du bleu dans les yeux (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e) et les conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations la Ressourcerie du 10^e (10^e), Coup de Pousses (12^e), Etudes et Chantiers Ile-de-France (14^e et 18^e), Les Secondes Mains (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), Extramuros l'association (20^e) et la Fédération Envie (20^e)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Alternatives (numéro PARIS ASSOS 188453, numéro de dossier 2024_07155)

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 euros est attribuée à l'association La Textilerie, (numéro PARIS ASSOS 189075, numéros de dossier 2024_06145 et 2024_06146)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 94 000 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette (numéro PARIS ASSOS 59841, numéros de dossiers 2024_05402, 2024_05400 et 2024_05398)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à l'association Ma Ressourcerie (numéro PARIS ASSOS 8025, numéro de dossier 2024_04096)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (numéro PARIS ASSOS 183590, numéro de dossier 2024_04001)

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association La Table des Matières (numéro PARIS ASSOS 184123, numéro de dossier 2024_03835)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 52 000 euros est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro PARIS ASSOS 184222, numéro de dossier 2024_06116)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 29 500 euros est attribuée à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (numéro PARIS ASSOS 188896, numéro de dossier 2024_05878)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association La Bricollette (numéro PARIS ASSOS 186538, numéro de dossier 2024_06129)

Article 11 : Une subvention d'un montant de 70 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro PARIS ASSOS 49281, numéro de dossier 2024_07049)

Article 12 : Une subvention d'un montant de 33 000 euros est attribuée à l'association Du Bleu dans les yeux (numéro PARIS ASSOS 187334, numéro de dossier 2024_05123)

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association La ressourcerie du Xe (numéro Paris ASSOS 201073, numéro de dossier 2024_07638)

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Coup de Pousses (numéro PARIS ASSOS 192640, numéro de dossier 2024_05594)

Article 15 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Les Secondes Mains (numéro PARIS ASSOS 198672, numéro de dossier 2024_04391)

Article 16 : une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France (numéro PARIS ASSOS 111181, numéro de dossier 2024_07384)

Article 17 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut (numéro PARIS ASSOS 190692, numéro de dossier 2024_04315)

Article 18 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à Extramuros l'association (numéro PARIS ASSOS 15247, numéro de dossier 2024_09682)

Article 19 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Envie (numéro PARIS ASSOS 182443, numéro de dossier 2024_06104)

Article 20 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante :

509 500 euros en fonctionnement sur le budget du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

10 000 euros sur le budget du Service politique de la Ville (DDCT_SPV) dont le financement est réparti comme suit :

- La Petite Rockette pour le projet « Activité de Ressourcerie : La Petite Rockette 11^{ème} » dossier 2024_10711/SPV/4 000 euros
- 3S : Séjour Sportif Solidaire pour le projet « Actions de sensibilisation Recyclerie Sportive » dossier 2024_10709/SPV/2 000 euros
- La Bricollette pour le projet « Soutenir le réemploi solidaire grâce aux activités de la ressourcerie Le Poulpe » dossier 2024_10710/SPV/ 4 000 euros